

Transports

Gouvernement du Québec

Décret 724-98, 27 mai 1998

CONCERNANT les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le gouvernement détermine, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route sous la gestion du ministre devient, à compter de la date indiquée au décret, gérée par une municipalité selon la sous-section 22.2 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou, le cas échéant, selon le chapitre 0.1 du titre XIX du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE les décrets 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997 et 1538-97 du 26 novembre 1997 ont déterminé, par municipalité, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe de ces décrets afin de corriger la description qui est faite à certaines de ces routes, d'ajouter des routes à celles dont le ministre a la charge et d'en retirer de manière à ce que leur gestion soit transférée, en vertu du présent décret, à une municipalité sur le territoire où ces routes sont situées;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire état des routes ayant été l'objet d'un changement de largeur d'emprise mais dont la longueur demeure la même ainsi que de celles ayant été l'objet d'un réaménagement géométrique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du ministre des Transports:

QUE les annexes des décrets 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993,

1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997 et 1538-97 du 26 novembre 1997 concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports soient modifiées, en regard des municipalités indiquées, par les corrections à la description, les ajouts, les retraits, les changements de largeur d'emprise et les réaménagements géométriques des routes énumérées en annexe au présent décret;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif par intérim,
MICHEL NOËL DE TILLY

ANNEXE

DÉCRET CONCERNANT LES ROUTES DONT LA GESTION INCOMBE AU MINISTRE DES TRANSPORTS

Note de présentation

A. CORRECTION À LA DESCRIPTION, AJOUT OU RETRAIT

Les routes identifiées dans les sections «Correction à la description», «Ajout» ou «Retrait» de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des cinq éléments suivants:

- 1^o Classe de la route
- 2^o Identification de section
- 3^o Nom de la route
- 4^o Localisation du début
- 5^o Longueur en km

1^o Classe de la route

La nomenclature des classes de routes provient de la classification fonctionnelle établie par le ministère des Transports.

2^o Identification de section

Les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de sept groupes différents:

Route: Groupe 1: numéro de la route
 Groupe 2: numéro du tronçon de la route
 Groupe 3: numéro de la section de la route

Sous-route: Groupe 4: le seul chiffre autre que le zéro pouvant apparaître dans ce groupe est le 3 et il est utilisé lorsqu'on identifie une ou plusieurs bretelles
 Groupe 5: ce groupe de chiffres indique un numéro séquentiel de carrefour à l'intérieur d'un tronçon routier
 Groupe 6: lettre identifiant la bretelle, le cas échéant
 Groupe 7: lettre identifiant le type de chaussée
 (C: contiguë S: séparée)

3° Nom de la route

Pour les routes dont le numéro est inférieur à 1 000, c'est ce numéro qui est inscrit dans cet élément et non l'odonyme. Pour les routes dont le numéro est de 10 000 et plus, c'est l'odonyme qui est utilisé au lieu du numéro de la route.

Lorsqu'il existe le long d'une section de route une ou plusieurs bretelles, on inscrit également dans cet élément le nombre total de bretelles rattachées à cette section; on retrouve alors sous la rubrique «Longueur en km» la longueur cumulée de toutes ces bretelles.

4° Localisation du début

Cet élément contient la description d'un repère physique pour localiser le début d'une section de route.

5° Longueur en km

La longueur en kilomètre est inscrite pour chaque route ou partie de route. Cette longueur, établie par le ministre des Transports, correspond à la distance parcourue par un véhicule entre deux points, et ce sans que soit prise en considération la configuration de la route (nombre de voies, surlargeurs, etc.). Ainsi, la longueur est la même que ce soit une autoroute ou une route collectrice.

B. CHANGEMENT DE LARGEUR D'EMPRISE

Les routes identifiées dans la section «Changement de largeur d'emprise» de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des six éléments suivants:

1° Identification de section

Dorénavant, les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de trois groupes différents:

Route: Groupe 1: numéro de la route
 Groupe 2: numéro du tronçon de la route
 Groupe 3: numéro de la section de la route

2° Nom de la route

3° Nom de l'arpenteur-géomètre

4° Numéro de minutes

5° Numéro du plan

6° Longueur en km

C. RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE

Les routes identifiées dans la section «Réaménagement géométrique» de l'annexe du présent décret ont été décrites à l'aide des cinq éléments de la section A ci-dessus ainsi que du numéro de plan, du nom de l'arpenteur-géomètre et du numéro de ses minutes.

Note: En raison de contraintes techniques, la désignation des lieux apparaissant aux annexes ne rencontre pas nécessairement les normes de la Commission de toponymie.

CORRECTIONS À LA DESCRIPTION:**MASSON-ANGERS, V (8101000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroutière	00050-02-010-0-00-9	Autoroute 50 8 bretelles	Limite Gatineau, v	9,04 4,87
est remplacée par				
Autoroutière	00050-02-010-000-S	Autoroute 50 8 bretelles	Limite Gatineau, v	9,04 7,20

PINCOURT, V (7107000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroutière	00020-01-120-0-00-1	Autoroute 20 4 bretelles	68 m à l'ouest du pont sur Riv. Outaouais	2,43 1,17
est remplacée par				
Autoroutière	00020-01-120-000-S	Autoroute 20 6 bretelles	68 m à l'ouest du pont sur Riv. Outaouais	2,43 1,27

AJOUTS:**PINCOURT, V (7107000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	61270-05-020-000-C	Boulevard Cardinal-Léger	51 mètres au sud de l'autoroute 20	0,28

SAINT-NÉRÉE, P (1904500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	89290-05-010-000-C	Troisième Rang	Intersection route Principale	2,30

SAINT-RAPHAËL, M (1908200)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	89290-06-000-000-C	Troisième Rang	Limite de Saint-Nérée, p	1,40
	89280-01-000-000-C	Route Godbout	Intersection Troisième Rang	2,57
	89300-06-020-000-C	Deuxième Rang	Intersection route Godbout	0,46

SCHEFFERVILLE, V (9704000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	50405-01-000-000-C	Rues donnant accès à la gare ferroviaire	Intersection de l'accès à la gare ferroviaire	3,01

TÉMISCAMING, V (8500500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00101-01-015-000-C	Route 101	Frontière Ontario	5,08
	00101-01-025-000-C	Route 101 1 bretelle	Intersection chemin Tee Lake-Kipawa	6,34 0,09

TERRASSE-VAUDREUIL, M (7107500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	61270-06-010-000-C	Troisième Avenue	Limite Pincourt, v	0,14

RETRAIT:**TÉMISCAMING, V (8500500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00101-01-010-0-00-2	Route 101	Frontières Ontario	2,96
	00101-01-020-0-00-0	Route 101	590 mètres à l'est du Ruisseau Gordon	7,91

CHANGEMENTS DE LARGEUR D'EMPRISE:**GROSSES-ROCHES, M (0801500)**

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00132-14-170-000-C	Route 132	Allan Blais, a.g.	3571	3571-S	10,92

JONQUIÈRE, V (9407000)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00170-01-251	Route 170	Louis Nadeau, a.g.	1139	622-90-B0-156	6,80

LA GUADELOUPE, VL (2903000)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00108-02-120	Route 108	Michel Roberge, a.g.	6649	622-94-D0-057	4,92

TOURELLE, M (0403500)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00132-15-050	Route 132	Renaud McMullen, a.g.	245	622-97-A0-059	9,72

RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES:**DUBUISSON, M (8902000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00117-08-150-0-00-3	Route 117	Limite Val d'Or, v	10,12

est remplacée par

Nationale	00117-08-155-000-C	Route 117	Limite Val d'Or, v	10,20
selon le plan 622-95-L0-001 préparé par Jean Fortier, a.g. et Hélène Iraca, a.g. sous les numéros 1279 et 193 de leurs minutes				

LA BAIE, V (9404000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00170-01-150-0-00-7	Route 170	Limite Saint-Félix-d'Otis, sd	9,77

est remplacée par

Nationale	00170-01-150-000-C	Route 170	Limite Saint-Félix-d'Otis, m	9,67
selon les plans 622-91-B0-001 et 622-91-B0-187 préparés par Donald Martel, a.g. sous les numéros 231 et 281 de ses minutes				

MARTINVILLE, M (4406000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	00251-01-110-0-00-4	Route 251	Intersection route 108	2,08

est remplacée par

Collectrice	00251-01-110-000-C	Route 251	Intersection route 108	2,08
selon le plan 622-85-F0-194 préparé par Luc Bouthillier, a.g. sous le numéro 561 de ses minutes				

SAINT-EDOUARD-DE-FRAMPTON, P (2600500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	00112-05-300-0-00-9	Route 112	Limite Saints-Anges, p	4,50

est remplacée par

Collectrice	00112-05-300-000-C	Route 112	Limite Saints-Anges, p	4,46
selon le plan 622-90-D0-055 préparé par Michel Roberge, a.g. sous le numéro 6606 de ses minutes				

SAINT-FÉLIX-D'OTIS, M (9402500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00170-01-140-0-00-0	Route 170	Intersection chemin du Lac Goth	5,41

est remplacée par

Nationale	00170-01-140-000-C	Route 170	Intersection chemin du Lac Goth	5,36
-----------	--------------------	-----------	---------------------------------	------

selon le plan 622-91-B0-001 préparé par Donald Martel, a.g. sous le numéro 231 de ses minutes

SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE, P (0806000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00195-01-140-0-00-7	Route 195	Limite Sainte-Paule, sd	14,18

est remplacée par

Nationale	00195-01-140-000-C	Route 195	Limite Sainte-Paule, m	13,86
-----------	--------------------	-----------	------------------------	-------

selon le plan 622-81-05-010 préparé par Jean Damien Roy, a.g. sous le numéro 6208 de ses minutes et Michel Brisson, a.g. sous les numéros 1041, 1236, 1304 et 1306 de ses minutes et le plan 622-81-05-011 préparé par Jean-Yves Asselin, a.g. sous le numéro 5858 de ses minutes, G.-Magella Proulx, a.g. sous les numéros 1676 et 1776 de ses minutes et Michel Brisson, a.g. sous les numéros 1054, 1080, 1091, 1146, 1256, 1257, 1293, 1303 de ses minutes.

SAINT-LUC, P (0804500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00195-01-131-0-00-8	Route 195	Limite Saint-René-de-Matane, sd	1,09

est remplacée par

SAINT-LUC-DE-MATANE, M (0804500)

Nationale	00195-01-131-000-C	Route 195	Limite Saint-René-de-Matane, m	1,15
-----------	--------------------	-----------	--------------------------------	------

selon le plan 622-81-05-010 préparé par Jean Damien Roy, a.g. sous le numéro 6208 de ses minutes et Michel Brisson, a.g. sous les numéros 1238 et 1304 de ses minutes

SAINTE-AGATHE, P (3302000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	00271-01-190-0-00-5	Route 271	Limite Saint-Jacques-de-Leeds, sd	7,14

est remplacée par

Collectrice	00271-01-191-000-C	Route 271	Limite Saint-Jacques-de-Leeds, m	7,04
-------------	--------------------	-----------	----------------------------------	------

selon le plan 622-95-D0-054 préparé par Michel Roberge, a.g. sous les numéros 6705 et 6729 de ses minutes

SAINTE-PAULE, M (0804000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00195-01-135-0-00-4	Route 195	Limite Saint-Luc, p	0,37
est remplacée par				
National	00195-01-135-000-C	Route 195	Limite Saint-Luc-de-Matane, m	0,39
selon le plan 622-81-05-010 préparé par Jean Damien Roy, a.g. sous le numéro 6208 de ses minutes et Michel Brisson, a.g. sous le numéro 1304 de ses minutes				

SAINTS-ANGES, P (2601000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	00112-05-294-0-00-7	Route 112	290 m à l'est de l'autoroute 73	6,78
est remplacée par				
Collectrice	00112-05-295-000-C	Route 112	290 m à l'est de l'autoroute 73	6,61
selon le plan 622-84-D0-022 préparé par Michel Roberge, a.g. sous le numéro 6027 de ses minutes				

SHIPTON, M (4005000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	00255-01-230-0-00-0	Route 255	Limite Danville, v	5,39
est remplacée par				
Collectrice	00255-01-235-000-C	Route 255	Limite Danville, v	5,06
selon le plan 622-87-F0-161 préparé par Luc Bouthillier, a.g. sous le numéro 582 de ses minutes				

VAL D'OR, V (8900500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00117-08-148-0-00-8	Route 117 2 bretelles	Limite Sullivan, sd	5,66 0,19
est remplacée par				
Nationale	00117-08-149-000-C	Route 117 2 bretelles	Limite Sullivan, m	5,54 0,19
selon le plan 622-95-L0-001 préparé par Jean Fortier, a.g. et Hélène Iraca, a.g. sous les numéros 1279 et 193 de leurs minutes				